



DATE DE PUBLICATION : 18 décembre 2018

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider le CHSCT Paris

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur le 5 janvier 2011 au Directeur général des Ressources humaines,

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le directeur général des Ressources humaines le 27 juillet 2018 au directeur des Relations sociales,

Décide :

À compter du 18 décembre 2018, la décision du 27 juillet 2018, portant délégation de pouvoirs au directeur des Relations sociales aux fins d'assurer la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) Paris est abrogée.

Fait à Paris, le 18 décembre 2018

Hervé GONSARD